

Salle communale du Gerdil à Cologny

CONCOURS

La commune de Cologny connaît depuis plus d'une dizaine d'années un développement important nécessitant d'adapter les infrastructures existantes et d'en créer de nouvelles.

La salle communale datant de 1967 n'est plus adaptée. L'objet de ce concours, organisé selon le règlement SIA 142, est la réalisation d'un centre communal polyvalent avec parking souterrain et aménagement du parc du Petit Gerdil. Le programme comprend une salle des fêtes de plain-pied avec espace extérieur couvert, une cuisine et un réfectoire à usage multiple, des locaux pour les sociétés et des locaux techniques. Le périmètre doit faire l'objet d'un traitement harmonieux en relation avec le parc existant, réglant en particulier les accès.

Les critères de jugement principaux sont la qualité urbanistique, architecturale et fonctionnelle, la relation au contexte et la gestion des espaces publics. Le maître de l'ouvrage souhaite que les préoccupations liées à des constructions compatibles avec un développement durable soient intégrées au projet et traitées comme un des thèmes importants. Les édifices communaux doivent tendre vers le label Minergie.

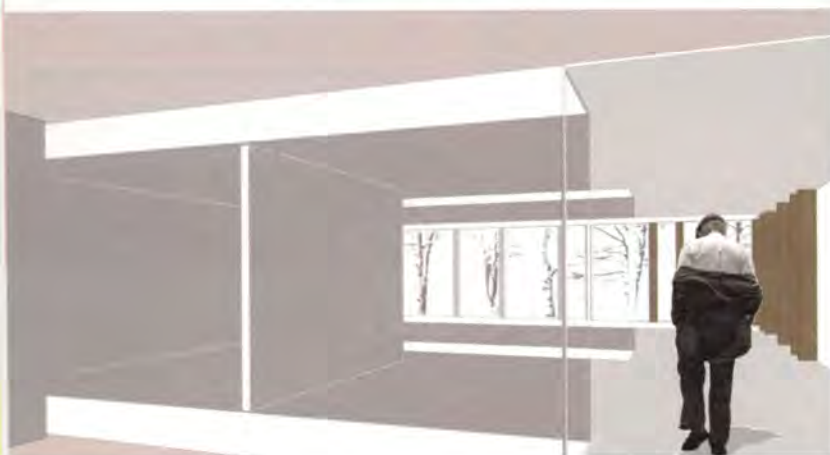
Le jury a étudié les 51 projets rendus par des bureaux genevois, suisses et étrangers. Présidé par M. François de Planta, le jury professionnel était composé des membres suivants: Mmes Françoise Archambault et Chantal Scaler, MM. Michel Gruner, Nicolas Lupu, Jean-Jacques Oberson et Fabrice Jucker (suppléant).

Projet lauréat, extrait du rapport du jury

Christian Dupraz architecte, Genève

En forme de L, le projet est habilement implanté sur le haut de la parcelle et s'ouvre généreusement en direction de la route de la Capite. Simple et modeste, il s'intègre harmonieusement dans le site. L'emplacement choisi et le gabarit retenu lui permettent de plus de préserver de bons dégagements visuels au voisinage, tout en le protégeant des futures nuisances. Le couvert d'entrée devra être simplifié volumétriquement pour éviter une demande de dérogation.

Du point de vue du fonctionnement, le projet propose une salle des fêtes côté chemin Faguillon, traitée avec transparence sur une double hauteur, alors que le Club des aînés et la Marelle sont situés au niveau supérieur, avec un accès indépendant sur le chemin de la Mairie. Cette disposition s'apparente à la situation actuelle avec une bonne orientation de l'ensemble des éléments du programme. Comme demandé, la salle des fêtes s'ouvre généreusement sur l'extérieur pour permettre un prolongement des activités soit à l'air libre, soit sous le couvert proposé le long du chemin de la Mairie. Cet agréable lieu de rencontre couvert marque en plus l'entrée principale de l'ensemble. L'organisation de ce projet est compacte et rationnelle, tant au niveau de son fonctionnement que du point de vue économique. Il s'agit en plus d'un projet qui répond au label Minergie.



Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix <i>Christian Dupraz architecte, Genève</i>	Fr. 60 000.-
2^e rang, 2^e prix <i>Alfonso Esposito & Anne-Catherine Javet, Lausanne</i>	Fr. 40 000.-
3^e rang, 3^e prix <i>Personeni Raffaele Schärer Architectes, Lausanne</i>	Fr. 38 000.-
4^e rang, 4^e prix <i>Carneiro Architectes EPFL-SIA, Genève</i>	Fr. 35 000.-
5^e rang, 5^e prix <i>w2 Architekten, Berne</i>	Fr. 23 800.-
6^e rang, 1^{ère} mention <i>Farra & Zoumboulakis architectes, Lausanne</i>	Fr. 16 800.-
7^e rang, 2^e mention <i>C.Steffen & G.Berlie architectes associés, Carouge</i>	Fr. 16 400.-
8^e rang, 3^e mention <i>Butikofer & de Oliveira, Isabelle Valazza Vallet & Olivier Vernay, Lausanne</i>	Fr. 16 000.-

TRACÉS

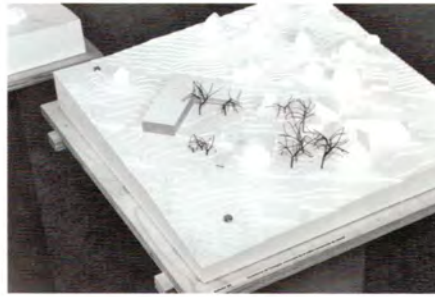
22

HISTOIRE D'UN PROJET

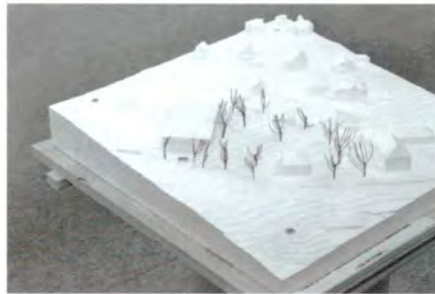
131^e année 16 novembre 2005
Bulletin technique de la Suisse romande



1^{er} rang, 1^{er} prix : *Autour de*



2^e rang, 2^e prix : *Coldecygne*



3^e rang, 3^e prix : *Stardust*

